



DOSSIER D'INSCRIPTION ATELIER ÉVEIL CORPOREL - MUSICAL

Pré-inscription / Inscription – Saison 2022-2023

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, le dossier de pré-inscription / inscription à la S.A.E.L Ateliers Éveil corporel - musical de St-Herblain pour la saison scolaire 2022-2023.

- **La date limite des pré-inscriptions est la suivante : mercredi 5 juillet 2022.**
Vous devez envoyer ou déposer vos dossiers auprès de :
Aline Kuentz, 8 Allée André Gide, 44800 Saint Herblain

Nous vous confirmerons l'inscription et l'horaire définitif (en fonction des places restantes) par e-mail courant l'été (fin août au plus tard). La priorité est donnée aux dossiers complets (par ordre d'arrivée).

- Une date d'inscription sera éventuellement prévue en cas de places disponibles : samedi 17 septembre 2022 de 10h00 à 12h00 (à la SAEL).

La SAEL s'engage à ne pas encaisser le 1er chèque avant mi-septembre 2021.

Le premier atelier est un cours d'essai : si à son issue, vous souhaitez annuler votre inscription, la SAEL vous remettra votre règlement. Vous avez une semaine après cette première session pour nous informer de votre abandon, sans retour de votre part, l'inscription sera jugée définitive.

- ☞ Nous vous rappelons par ailleurs que les parents ne peuvent pas assister au cours. Sauf en cas d'événement(s) ponctuel(s) que pourrai(en)t proposer la professeure.

- ☞ **Seuls les dossiers complets (règlement inclus) seront acceptés (1 dossier par enfant).**

Enfin, nous tenons à rappeler qu'il s'agit d'une association tenue par des bénévoles. Toute aide est la bienvenue. Nous reviendrons vers vous au cours de l'année pour vous préciser les différents besoins de la section Eveil Corporel et Musical.

Des permanences pourront être demandées aux parents (ou accompagnant) pour les premiers cours afin de permettre d'emmener les enfants aux toilettes si besoin (inscription sur un planning en ligne) afin que Claire, la professeure, puisse continuer le cours sans être interrompue (pour le premier trimestre, le temps que les enfants soient à l'aise).

Bien à vous,

Aline KUENTZ et Magalie MILLET
pour toute l'équipe de la SAEL Eveil Corporel et Musical



Modalités pratiques

Les cours commenceront **le samedi 17 septembre 2022** et finiront **le samedi 24 juin 2023**.



Horaires

- 9h30-10h15 (petite section)*
- 10h30-11h15 (moyenne section)*
- 11h30-12h15 (grande section)*

**Horaires et groupes à confirmer selon les inscriptions*

Modalités

Tenue pour l'activité

Tee-shirt, leggings et pied nus
Les cheveux doivent être attachés.

Absence du professeur

- En cas d'absence du professeur, les familles sont prévenues par mail ou téléphone, dans la mesure du possible.
- Il est indispensable de vérifier si le professeur n'est pas absent avant de déposer les enfants.
- Le professeur est responsable des enfants dès l'entrée de la salle de danse et ce jusqu'à la fin du cours.
- Il convient donc aux familles de prendre toutes les dispositions pour venir chercher leur enfant.
- La SAEL ou le professeur ne saurait être responsable des accidents qui pourraient survenir avant et après la prise en charge des élèves à l'entrée de la salle de danse, aux horaires prévus du cours.

Composition de votre dossier

Merci de bien pointer les différents éléments, seuls les dossiers complets seront pris en compte :

- Fiche d'inscription dûment complétée
- Votre règlement **par chèque à l'ordre de la SAEL** (possibilité jusqu'à 3 mensualités - ne pas antidater vos chèques, vérifier qu'ils soient bien signés).
L'association s'engage à ne pas encaisser vos chèques avant le mois de septembre 2021.
Pas de remboursement en cas d'abandon (seul le 1er cours est un cours d'essai).
- 1 Photo d'identité par élève : à intégrer à votre dossier ou à adresser par email en parallèle à sael.eveil.bureau@gmail.com (l'objectif est de pouvoir faire un trombinoscope afin que la professeure puisse reconnaître votre enfant et l'appeler par son prénom dès le 1er cours)

Pour information, depuis le 9 mai 2021, la fourniture d'un certificat médical pour les mineurs n'est plus obligatoire, y compris pour la pratique de la compétition sportive. Cette obligation est remplacée par le renseignement chaque année d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur à réaliser avec ses parents ou représentants légaux. La section Eveil Corporel et musical n'est pas concernée par cette obligation de questionnaire car elle est considérée comme une activité culturelle au même titre que la danse.



FICHE D'INSCRIPTION
SAISON SEPTEMBRE 2022 / JUIN 2023
(1 fiche à remplir par section d'activité et par personne)

A COMPLÉTER PAR LA SAEL

DATE DÉPÔT DOSSIER : COMMENTAIRE :

ACTIVITÉ CHOISIE: Eveil Corporel et Musical JOUR ET HORAIRE: Samedi COÛT: 120 €

NOM: PRÉNOM:

Date de naissance: Sexe : F M

Adresse :

Code postal: Ville:

Téléphone fixe: Téléphone portable:

Coordonnées du responsable légal : NOM: PRÉNOM:

Adresse E.Mail (en majuscules) :

.....

Adresse E.Mail (en majuscules) :

.....

Étiez-vous adhérent (e) l'an passé: Si Oui : N° de la Carte..... Non

Etes-vous inscrit (e) à une autre activité à la Sael: Si Oui : Laquelle:..... Non

ADHÉSION INDIVIDUELLE

6 € enfant (-17 ans) - (non remboursable si désistement en cours d'année)

(A régler 1 seule fois lors de l'inscription à la première activité) - Si déjà réglée précisez l'activité:.....

RÈGLEMENT ADHÉSION (ne pas inclure ce montant dans le règlement de l'activité)

Adhésion non remboursable en cas de désistement.

Titulaire du chèque:.....

Montant 6 € N° du chèque:.....

Banque:.....

Montant en espèces €



Société des Amis de l'Ecole Laïque de St Herblain

Siège social : Chemin des Frères Legoux – Rue de la Crête – 44800 Saint Herblain
www.sael-saint-herblain.fr / E-mail : sael.eveil.bureau@gmail.com

REGLEMENT ACTIVITÉ (la totalité du règlement doit être donné à l'inscription, possibilité de payer en trois fois)

Activité non remboursable en cas de désistement (sauf cas de force majeure sur présentation d'un justificatif.)

Montant à régler : 120 €

Titulaire du chèque:

30 oct. : Montant.....€ N° du chèque:..... Banque:.....

15 janv. : Montant.....€ N° du chèque:..... Banque:.....

15 févr. : Montant.....€ N° du chèque:..... Banque:.....

Attestation pour votre comité d'entreprise: Oui Non

Attestation à établir au nom de :

INFORMATION ASSURANCES :

La SAEL a souscrit auprès de l'APAC une assurance collective multirisque. Vous pouvez souscrire une option supplémentaire : voir sur le site de la SAEL le tableau avec les différentes options.

AUTORISATIONS

* Autorise à prendre les mesures d'urgences nécessaires : OUI - NON

* Contre-indications éventuelles (antécédents, allergie etc).....

* Tél. et nom de la personne à contacter en cas d'urgence

* Droit à l'image (j'accepte que des photos de moi ou de mon enfant mineur soient utilisées pour des supports de communication liés aux activités) : OUI - NON

~~* Autorise mon enfant à rentrer seul après l'activité : OUI - NON~~

* Personne autorisée à venir chercher mon enfant :

Nom Prénom : Tél. :

Nom Prénom : Tél. :

En adhérant ou en vous inscrivant à une activité de la SAEL de Saint-Herblain, vous acceptez la saisie informatique de vos données personnelles et la réception d'informations. Celles-ci resteront confidentielles.

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur, règlement spécifique des sections et des conditions particulières relatives aux tarifs.

DATE:.....

Signature:

Nous vous remercions de votre confiance et accueillerons avec plaisir celles et ceux d'entre vous qui souhaiteraient s'impliquer de façon ponctuelle ou pérenne dans notre association.



REGLEMENT DE L'ATELIER EVEIL CORPOREL ET MUSICAL

Exemplaire à conserver

Art. 1. - La S.A.E.L., Société des Amis de l'Ecole Laïque, est une association régie par la loi de 1901 qui a développé plusieurs activités. L'atelier Eveil en dépend donc directement et est soumise de fait à son règlement général. **Chaque élève est un adhérent de la S.A.E.L.**

Art. 2. - Le travail de l'élève dans l'année nécessite quelques règles, à savoir :

- Une présence assidue pour une continuité dans le travail,
- Le respect des indications données par le professeur concernant les cheveux et la tenue vestimentaire.

Art. 3. - Pour un travail de qualité, les consignes suivantes sont à respecter :

- En cas d'absence de l'élève : toute absence et/ou retard devra être signalé au plus tôt, soit directement au professeur en cas d'absence prévue, soit sur la boîte mail de la SAEL.
- En cas de retard d'un accompagnant, l'élève est autorisé à patienter dans le vestiaire ou le hall de la salle, et non à l'extérieur. Exceptionnellement, pour les enfants les plus jeunes, l'attente pourra se faire dans la salle de danse, à l'appréciation du professeur. Pour le confort des cours et la sécurité des enfants, il est demandé à l'accompagnant d'être présent à l'horaire de fin de cours.

La S.A.E.L ou le professeur ne saurait être responsable des accidents qui pourraient survenir avant et après la prise en charge des élèves à l'entrée de la salle de danse, aux horaires prévus du cours.

Le professeur est responsable des enfants dès l'entrée de la salle de danse et ce jusqu'à la fin du cours.

Pour les élèves mineur(e)s, les parents doivent s'assurer de la présence du professeur lorsqu'ils amènent leur enfant au cours.

Art. 4. - Suite à des incidents déjà survenus dans le passé, la S.A.E.L. décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de vêtements, chaussures, bijoux ou tout autre objet. Nous conseillons aux parents d'éviter les vêtements ou chaussures de marque très visés par les vols.

Art. 5. - **La cotisation (paiement des cours, frais d'inscription et carte FAL) est annuelle, payable en totalité en début d'année et non remboursable.** Pour les paiements échelonnés, les chèques seront remis à l'inscription.

Art. 6. - Pour le respect du professeur et du travail des élèves, ainsi que pour des raisons de sécurité, **l'accès de la salle de danse est interdit pendant les cours à toute personne étrangère.**

Art. 7. - Il est interdit d'entrer dans la salle de danse en chaussures de ville.

Art. 8. - En vous inscrivant ou en inscrivant votre enfant dans une activité, vous acceptez de recevoir toutes formes de communication émanant de la S.A.E.L.

Art. 9. - Afin de commencer cette saison sur la base d'un accord mutuel entre l'élève, ses parents et l'activité Eveil, nous demandons au **responsable légal de l'élève et à l'élève de confirmer l'inscription par l'approbation du présent règlement.** Celui-ci devra être remis signé avec le reste des documents au moment de l'inscription.

SAEL